CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH
BOURSES SCOLAIRES 2021/2022

Liste des pièces

Dépôt des dossiers du 4 janvier au 12 février 2021

Les documents devront être présentés en ORIGINAUX et en COPIES

- ***Toute déclaration frauduleuse entraînera le rejet immédiat du dossier.***
- ***Toute demande incomplète sera automatiquement classée sans suite.***
- ***Ces bourses étant attribuées sur critères sociaux, une enquête sociale est susceptible d'être diligentée.***
- ***Cette liste n'est pas exhaustive. Le consulat général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.***

- ◻ Certificat de scolarité original précisant la classe et la zone de transport **ou**, pour le transport privé (individuel ou collectif) s'il n'existe pas de transport scolaire desservant la zone du lieu de résidence : attestation du chauffeur avec mention du tarif par enfant, copie de la carte grise et de la carte d'identité du chauffeur.
- ◻ Lettre exposant les raisons de la demande de bourse.
- ◻ Copie de la carte consulaire **en cours de validité.**
- ◻ Pour les salariés, les retraités et pensionnés : copie, selon la situation, des justificatifs de revenus sur **2020** : 12 **bulletins de salaire du père et de la mère**, relevé annuel des retraites ou des pensions.
- ◻ Attestation annuelle de l'employeur indiquant le montant de tous les revenus bruts et nets perçus en **2020** (y compris bonus, primes, 13°, 14°, 15° mois, transport , allocations familiales, cotisations sociales, impôt) ou, **pour les enseignants universitaires titulaires et pour les fonctionnaires, le tableau annuel délivré par le Rectorat ou le Ministère des Finances libanais.**
- ◻ Attestation de l'employeur de perception ou de non-perception d'une aide à la scolarité avec indication du montant de l'aide.
- ◻ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants: copies du bilan 2020 établi par un comptable agréé, des statuts de la société, de la déclaration aux impôts et de l'avis d'imposition du Ministère des Finances libanais.
- ◻ Justificatifs des revenus locatifs et/ou des placements bancaires, assurance vie en **2020**.
- ◻ Pour les aides familiales, attestation chiffrée signée par le donateur ou attestation de transferts de fonds sur l'année **2020**.
- ◻ Justificatifs des cotisations sociales **obligatoires** (CFE, sécurité sociale et retraite) en **2020**.
- ◻ En cas de divorce des parents : **copie** du jugement de divorce avec indication du montant de la pension alimentaire et copie du jugement de garde.
- ◻ Copie du ou des titre(s) de propriété de biens immobiliers au Liban comme en France ou dans tout autre pays, ou contrat de location en cours de validité **ainsi qu'une attestation de résidence faite par le Mokhtar (NON TRADUITE)**
- ◻ Copie du tableau d'amortissement si l'acquisition de la propriété se fait par emprunts bancaires.
- ◻ Copie des relevés de tous les comptes détenus par la famille, que ce soit au Liban ou dans tout autre pays, pour l'ensemble de l'année **2020**. Si certains de ces comptes ont été clôturés, joindre les 12 derniers relevés et l'avis de clôture.
- ◻ Copie de la carte grise du ou des véhicule(s) possédé(s).
- ◻ Copie du livret de famille et présentation **et** copie des passeports de toute la famille.
- ◻ Pour les familles ayant résidé en France **dans les 5 dernières années** : attestation de radiation de la caisse d'allocations familiales (CAF).
- ◻ Pour les familles arrivées de France en 2020 : copie des avis de paiement de la caisse d'allocations familiales.

Pour le parent résidant en France :

- ◻ Copie des 2 derniers avis d'imposition (sur les revenus et foncier) ou de non-imposition.
- ◻ Copie du contrat de location ou du titre de propriété.
- ◻ Attestation de radiation de la caisse d'allocations familiales pour le parent et le(s) enfant(s) résidant au Liban (à fournir chaque année pendant 5 ans).